



## Liste de contrôle pour les recours (communications personnelles)

### de la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD)*

Indiquer sur quelle convention on se fonde : ... (pour la Suisse la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale)

Datum: ...

#### I. Indications concernant la personne dont émane la communication individuelle

Identité

- Nom/Prénom(s) : ...
- Date et lieu de naissance : ...
- Nationalité/Citoyenneté : ...
- év. Numéro de passeport/de carte d'identité : ...
- év. Sexe : ...
- év. État civil/nbre d'enfants : ...
- év. Profession : ...
- év. ethnique, appartenance religieuse, groupe social (s'ils revêtent de l'importance en l'espèce)
- Adresse actuelle : ...
- év. Adresse postale pour les échanges de correspondance privés (si elle diffère de l'adresse actuelle)
- N° fax/téléphone/e-mail

Indiquer si la communication individuelle est faite par le rédacteur

- en son nom personnel (en tant que victime présumée). Si s'agit d'un groupe de personnes, il faut fournir les indications pour chacune d'elles ;
- au nom d'une autre personne (de la victime présumée).

Si la communication est faite au nom d'une autre personne: fournir les indications sur cette personne

- Nom/Prénom(s) : ...
- Date et lieu de naissance : ...
- Nationalité/Citoyenneté : ...
- év. Numéro de passeport/de carte d'identité : ...

- év. Sexe : ...
- év. État civil/nbre d'enfants : ...
- év. Profession : ...
- év. ethnique, appartenance religieuse, groupe social (s'ils revêtent de l'importance en l'espèce)
- Adresse actuelle : ...
- év. Adresse postale pour les échanges de correspondance privés (si elle diffère de l'adresse actuelle)
- N° fax/téléphone/e-mail

Procuration pour la communication au nom et avec l'accord de cette personne, qui en a connaissance (annexe...)

*ou*

en l'absence de procuration : décrire les relations qui unissent le rédacteur à cette personne et expliquer pourquoi le rédacteur estime qu'il est utile de faire cette communication au nom de cette personne : ...

## **II. Etat concerné**

- Dénomination de l'Etat qui est partie contractante à la convention et qui a reconnu la possibilité de la communication individuelle (CH : communication au Comité pour l'élimination des discriminations raciales [CERD])

## **III. Faits / disposition-s pertinente-s de la Convention**

- Description des faits ; nature et circonstances des violations présumées du droit dans l'ordre chronologique (dates/lieux). Tenir compte de tous les détails qui pourraient être déterminants pour le jugement et l'examen du cas.
- Disposition/s de la Convention qui ont probablement été violées (p. ex. art. 5 et 6 CERD).
- Exposé des raisons portant à penser que les faits et circonstances décrits doivent être considérés comme une violation de la disposition/des dispositions : ...

## **IV. Démarches entreprises pour épuiser tous les moyens de recours au niveau national**

- Démarches entreprises pour remédier au niveau national aux violations présumées. Description des procédures utilisées (y compris saisine de tribunaux et d'autres institutions ou mesures d'ordre politique), indication des voies de droit invoquées et mesures avec leur date et les résultats :
  - Genre du/des voies de droit
  - Date/s
  - Qui a été à l'origine de la mesure ?
  - Autorité ou instance saisie
  - Nom de l'autorité judiciaire/des autorités judiciaires (communale, cantonale, nationale)

- ❑ Exposé détaillé des raisons pour lesquelles les voies de droit n'ont pas été épuisées au niveau national (p. ex. parce qu'on a prétendu que leur application retarderait inutilement la procédure ou qu'elles n'étaient pas efficaces ou qu'*en l'espèce*, elles n'étaient pas disponibles) : ...

#### **V. Autres procédures internationales**

- ❑ Indiquer si la même affaire a déjà été présentée pour examen dans le cadre d'une autre procédure d'enquête ou de règlement des différends (notamment à la Cour européenne des droits de l'homme)
- ❑ Si tel est le cas, décrire en détail
  - quelle/s procédure/s a été /ont été utilisée/s ;
  - les droits invoqués;
  - date/s et
  - résultats (si disponibles)

#### **VI. Date et signature**

Date/lieu : ...

Signature du/des rédacteur/s et de la/des victime/s...

#### **VII. Liste des documents annexés (copies – ne pas joindre les originaux à la communication)**

- ❑ Procuration écrite (si la communication est faite au nom d'une autre personne et qu'il n'y a aucune raison pour qu'il manque des pleins pouvoirs spéciaux) : ...
- ❑ Décisions des autorités et de tribunaux nationaux au sujet de la communication (une copie de la législation nationale correspondante est également utile)

Si ces documents sont incomplets ou que la personne qui fait la communication doit les demander exprès ou bien encore que ces documents ne peuvent être remis dans l'une des langues officielles du secrétariat, cela peut entraîner des retards considérables dans le traitement de la communication.